

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **102 (1966)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. resp. : Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, 1200 Genève-Cornavin.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, Avenue des Planches 22, téléphone 62 47 62, Ch. p. 18-379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.-; ÉTRANGER FR. 24.- - SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Musique



Lithographie de Max Hunziker, éditée par le Schweizerische Lehrerverein. En deux couleurs : dessin noir sur fond blanc. Dimensions de l'image : 78 × 57 cm. Format de la feuille 84 × 60 cm. L'édition signée et numérotée comprend 250 exemplaires. La lithographie est exposée au Pestalozzianum de Zurich, à la Schulwarte de Berne, au Kunsthaus d'Aarau, et à l'Institut für Erziehungs- und Unterrichtsfragen, Rebgasse 1, Bâle. Les membres du corps enseignant peuvent l'obtenir aux conditions précisées en page 39 de ce numéro.

Inscriptions et examens d'admission

Collèges secondaires lausannois

Les inscriptions aux examens d'admission dans les collèges secondaires lausannois (pour toutes les classes) se prendront au

Collège secondaire de l'Elysée,

Lausanne, avenue de l'Elysée 6
Groupe supérieur, rez-de-chaussée,
salle d'étude,

(exceptionnellement en 1966 au
Collège secondaire de l'Elysée, au lieu du
Collège secondaire de Villamont)

du mardi 8 au vendredi 18 février 1966,

de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. (le samedi de 9 h. à 12 h. seulement). Téléphone : No 27 94 95, aux heures indiquées ci-dessus.

Présenter le livret de famille, le livret scolaire et les certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie.

Les examens d'admission en première année (âge normal : 10 ans dans l'année) auront lieu **les 7 et 8 mars. Seuls y seront convoqués les candidats inscrits dans les délais ci-dessus.**

Pour les examens d'admission dans les autres classes (2 à 6), les collèges secondaires lausannois ont retenu les dates des 25 et 26 mars. Les candidats recevront une convocation.

Gymnase du Belvédère et de la Cité, Lausanne

Les élèves qui obtiendront au printemps 1966 le certificat d'études secondaires d'un collège officiel vaudois seront admis au Gymnase, dans la section qui correspond à leurs études antérieures, à la condition que leurs parents les aient inscrits en novembre 1965 par l'entremise du directeur du collège.

Les élèves qui ne viennent pas d'un collège secondaire vaudois sont astreints, en principe, à un examen d'admission. Leur inscription doit se faire **avant le 15 février 1966** auprès du Gymnase de la Cité, Lausanne, pour toutes les sections. Pour la date de l'examen d'admission, se renseigner auprès du secrétariat de cet établissement.

Ecole supérieure de commerce et d'administration, Lausanne

Les inscriptions seront prises au secrétariat de l'Ecole (Maupas 50), **jusqu'au 26 février 1966.** Heures d'ouverture : 8 h. à 12 h. et 14 h. à 18 h.

Le mercredi et le samedi : 8 h. à 12 h. seulement.

Présenter, pour les élèves venant des écoles publiques du canton de Vaud, le livret scolaire.

Pour les autres, présenter en plus l'acte de naissance ou d'origine, ou le livret de famille, et les certificats de vaccination antivariolique et antidiphtérique.

La classe préparatoire de première année étant provisoirement supprimée, les inscriptions ne seront prises que pour les classes de deuxième année et des années suivantes.

Conditions d'admission : 15 ans révolus au 31 décembre 1966 pour la classe de deuxième année ; un an de plus pour chacune des classes suivantes. Pour les autres conditions d'admission, le secrétariat renseignera.

Les examens d'admission auront lieu **les 18 et 19 avril 1966.**

DÉPARTEMENT
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES CULTES

Enseignement secondaire

dans les établissements secondaires

partie corporative

comité central

12^e Semaine pédagogique internationale au Village Pestalozzi à Trogen, 16 - 24 juillet 1966

Ces rencontres ont eu lieu régulièrement depuis 1953, dans le but de promouvoir la compréhension internationale et la coopération entre les enseignants de tous les degrés.

Elles se déroulent sous les auspices de la Schweizerischen Lehrerverein, de la Société pédagogique de la Suisse romande et d'autres organisations.

La semaine de 1966 pense limiter les inscriptions : 60 à 80 participants, de 6 à 10 pays.

Programme provisoire

Les besoins éducatifs dans la démocratie moderne

1^{er} jour : 18 h., arrivée. Prise de contact. Présentation du Village Pestalozzi.

2^e jour : Conception du monde et de l'homme selon Pierre Teilhard de Chardin. Conférence et discussion.

3^e jour : La tâche de l'école dans la démocratie actuelle. Brefs exposés par les participants des divers pays sur l'enseignement des notions civiques.

4^e jour : L'école et l'orientation politique. Suite des exposés des participants sur l'enseignement des notions civiques.

5^e jour : L'influence de la littérature dans l'orientation politique. Visite accompagnée et commentée de la Stiftsbibliothek de St-Gall. Le soir : film.

6^e jour : Travail pratique en 3 groupes. 1. Musique et danses populaires ; 2. Travail manuel et dessin ; 3. Etudes littéraires et discussion.

Facultatifs, les groupes de travail fonctionneront dès le 2^e jour, pendant les heures libres. Le soir, entretien sur l'importance de l'activité artistique dans le développement du sens communautaire.

7^e jour : Excursion dans la région de l'Alpstein (Saentis). Par mauvais temps, visite des curiosités de la région.

8^e jour : Les expériences du Dr Fourestier à Vanves (France) sur l'école à mi-temps. Le soir : soirée familiale internationale.

9^e jour : Départ après le déjeuner.

Finance d'inscription, logement et repas (sans les excursions), Fr. 120.—.

On voudra bien indiquer, pour faciliter la répartition des chambres, l'âge et le sexe !

Inscriptions : jusqu'au 15 mai 1966 auprès du Secrétariat du Schweizerische Lehrerverein, Postfach 189, 8057 Zurich.

Direction de la 12^e Semaine pédagogique internationale : Paul Binkert, rédacteur du Schweiz. Lehrerzeitung ; Dr Ulrich Bühler, directeur du Séminaire de Kreuzlingen.

Service SPR - SLV d'échange d'appartements

Il n'est pas trop tôt pour organiser les échanges d'appartements avec des collègues étrangers. Nous disposons surtout de bonnes adresses en Hollande. Les collègues que cette offre intéresse voudront bien nous adresser sans tarder la description précise du logement qu'ils offrent et nous indiquer ce qu'ils souhaitent trouver à l'étranger.

Ecrire à André Pulfer, 1802 Corseaux.

vaud

Avant le X^e Congrès

Concerne : Point N° 5 de l'ordre du jour

A la suite d'une demande de fusion des sections d'Avenches et de Payerne, il y aura lieu, après son acceptation par l'assemblée générale, de compléter les articles 36 du Statut SPV et 18 de celui de la Société coopérative caisse de secours et invalidité.

L'article 36 pourrait contenir un deuxième paragraphe ainsi conçu :

« Les membres de deux districts peuvent se grouper, si les circonstances l'exigent, en une seule section. Dans ce cas, cette dernière conserve deux mandataires à l'assemblée des délégués, même si son effectif reste inférieur à 100 membres. »

Le CC.

Cours de dessin

Il est bien entendu que le cours organisé sous le titre *L'Evolution du dessin d'enfant* s'adresse à tout le corps enseignant et n'est pas réservé aux membres de notre section Au contraire. Il faut aussi savoir qu'il ne pour-



ra pas être dédoublé dans un avenir immédiat et qu'il est prudent de ne pas attendre pour s'inscrire. (Pour plus de détails, cf. « L'Éducateur » de la semaine passée, ou écrire au soussigné.)

SSMD, section vaudoise,
C.-E. Hausammann, secrétaire,
Pertems 5, 1260 Nyon.

COMPTES SPV 1965

I Caisse générale

<i>Pertes et profits</i> (résumé)	<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>	
Cotisations produit net		125 834.95	
Intérêts divers		884.55	
Remb. impôt anticipé 1964		152.85	
Secrétariat		6 162.—	
SPR : « Educateur », cotisations, fonds congrès, délégués	42 891.90		
Fédération	4 937.50		
Centrale de documentation	1 000.—		
Palmes	277.—		
Contribution à caisse de secours	9 875.—		
Cours de perfectionnement	1 319.10		
Congrès, assemblées SPV	3 855.90		
Commissions SPV et subventions	4 561.20		
Administration générale	12 252.05		
Traitements, allocations et prestations sociales	26 245.65		
Assurances RC, CAP, AVS, CP, etc.	12 181.85		
Secrétariat : loyer, chauffage, éclairage, conciergerie	2 650.75		
Moins-value sur titres	475.—		
Amortissement du mobilier	2 000.—		
Fonds de réserve	5 000.—		
Fonds matériel et mobilier	2 000.—		
Bénéfice de l'exercice	1 511.45		
	Fr. 133 034.35	133 034.35	

<i>Bilan au 31 décembre 1965</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Caisse	389.54	
Chèques postaux	665.91	
Mobilier et machines	4 355.05	
Livret de dépôts	24 209.60	
Titres	14 510.—	
Fonds de réserve		15 000.—
Fonds matériel et mobilier		6 000.—
Fortune pour balance		23 130.10
	Fr. 44 130.10	44 130.10

Résultat de l'exercice 1965

Fortune au 31 décembre 1965	23 130.10
Fortune au 1 ^{er} janvier 1965	21 618.65
Augmentation de fortune	Fr. 1 511.45

Sauf erreurs ou omissions.

Lausanne, le 8 janvier 1966.

Commentaires

Le résultat favorable de l'exercice permet d'augmenter les réserves.

La cotisation locale des sections d'Aigle, Echallens, Lausanne, La Vallée, Orbe et Vevey a été perçue en même temps que la contribution cantonale.

En 1965, 716 mutations ont été enregistrées :

194 admissions
85 démissions
58 changements d'état civil
379 changements de domicile.

Effectif actuel de la SPV

Membres actifs et auxiliaires	2175
Membres d'honneur et honoraires	719

Total 2894 (+ 109)

Rapport des vérificateurs

La commission de vérification des comptes de la caisse générale de la Société pédagogique vaudoise s'est réunie le vendredi 14 janvier 1966 à Lausanne. Elle a contrôlé toutes les écritures et vérifié les pièces justificatives.

Elle certifie la régularité et l'exactitude des comptes. Elle remercie le caissier de l'excellente tenue des livres et du travail fourni.

Elle vous propose :

a) d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;

b) d'en donner décharge au caissier et au Comité central ;

c) de donner aux vérificateurs décharge de leur mandat.

Lausanne, le 14 janvier 1966.

Les vérificateurs :

M. Gebhard, La Tour-de-Peilz,
C. Bezençon, Yverdon,
D. Delessert, La Praz.

II Caisse coopérative

« Secours et invalidité » SPV

<i>Pertes et profits</i> (résumé)	<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
Versement de la caisse générale		9 875.—
Intérêts divers		1 176.18
Remboursement impôt anticipé 1964		205.20
Dons, fonds Boissier, legs		623.—
Produit de l'immeuble « Sur Lac », sans impôts		7 556.20
Allocations aux malades ayant subi une baisse de traitement	6 560.—	
Secours, allocations aux orphelins	5 012.75	
Impôts, commune et canton	398.75	
Moins-value sur titres	235.—	
Administration	3 057.30	
Assemblées et divers	934.70	
Réserve pour réparations	2 000.—	
Bénéfice de l'exercice	1 237.08	
	Fr. 19 435.58	19 435.58

<i>Bilan au 31 décembre 1965</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Caisse	452.76	
Chèques postaux	8 737.93	
Cédules	18 750.—	
Titres	25 640.—	
Livret de dépôts	692.60	
Compte courant	308.70	
Immeuble et installations	320 740.—	
Hypothèques		133 826.20
Fonds entretien immeuble		7 062.45
Fortune pour balance		234 433.34
	Fr. 375 321.99	375 321.99

Résultat de l'exercice 1965

Fortune au 31 décembre 1965	234 433.34
Fortune au 1 ^{er} janvier 1965	233 196.26
Augmentation de fortune	Fr. 1 237.08
Sauf erreurs ou omissions.	
Lausanne, le 8 janvier 1966	

Produit de l'immeuble « Sur Lac »,
ch. des Allinges 2, Lausanne,
pour l'année 1965

	Recettes	Dépenses
Locations	25 285.80	
Assurances, conciergerie et divers		816.40
Chauffage, eau, électricité		5 913.05
Réparations, entretien		4 415.30
Intérêts hypothécaires		5 439.80
Impôts 1965		395.95
Gérance		1 147.85
Bénéfice		7 157.45
	Fr. 25 285.80	25 285.80

Rapport de vérification

La commission de vérification des comptes de la Société coopérative de secours et invalidité SPV s'est réunie le vendredi 14 janvier 1966 à Lausanne.

Elle a procédé au pointage de toutes les pièces comptables ; elle certifie la régularité des écritures et l'exactitude des comptes.

Elle félicite le caissier pour la tenue excellente de ses livres et la parfaite ordonnance des pièces ; elle lui sait gré de son amabilité à lui fournir toutes les explications indispensables.

Elle vous propose :

- d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés ;
- d'en donner décharge au caissier et au Conseil d'administration.
- de donner décharge aux vérificateurs de leur mandat.

Lausanne, le 14 janvier 1966.

Les vérificateurs :

M. Neyroud, La Tour-de-Peilz,
C. Pahud, Ecublens,
A. Gonin, Gland.

Rapport du Conseil d'administration de la Caisse de secours**Exercice 1965****Liquidités**

Les disponibilités ont été suffisantes durant tout l'exercice ; le compte courant BCV n'ayant pas été utilisé durant ces dernières années, il sera possible d'envisager sa suppression.

Titres

La pénurie de capitaux sur le marché suisse ayant persisté, les taux d'intérêts ont continué à progresser, ceci au détriment de la cotation en bourse des anciennes obligations. Quelques titres du portefeuille caisse de secours arrivés à échéance, ont été remplacés par des bons de caisse BCV à 4 1/2 %, facilement négociables.

Immeuble

Le taux hypothécaire appliqué à notre emprunt auprès de la PAX a été relevé de 1/4 %, une fois de plus.

Les charges qui en découlent et le coût de la construction toujours en hausse posent des problèmes délicats chaque fois qu'il y a lieu d'entreprendre des réparations un peu importantes.

Un appartement et un garage ont changé de locataires.

Les CEMEA ont adressé aux gérants d'immeubles de Lausanne un appel les invitant à autoriser les enfants à jouer dans les cours et sur les pelouses entourant les bâtiments dans lesquels ils habitent. Nous n'avons pas cru devoir nous dérober à cette invitation. Cette décision a provoqué des réactions violentes d'un locataire du rez qui dispose, par bail, de la presque totalité des jardins de notre immeuble : intervention d'un avocat et recours à la préfecture... qui nous a donné raison sur le fond du problème.

Dons

Merci aux généreux collègues qui après avoir bénéficié ou non de notre caisse de secours songent à l'alimenter par leurs dons.

Service social

Le secrétariat central prend une part active à la solution des ennuis de tout ordre qui assaillent de nombreux collègues.

L'année 1965 ne semble pas avoir été favorable à certains de nos membres : nombreux cas de maladie et difficultés financières accrues.

Cédules

Le capital prêté est en augmentation d'environ Fr. 5000.— : cinq nouvelles cédules ont été créées.

Aide statutaire

Cette prestation, automatique, reste fort appréciée : augmentation de Fr. 2000.—. Le DIP nous renseigne volontiers chaque mois sur les retenues de traitement effectuées par l'Etat.

Secours

Pour compléter les secours accordés par la SPV, nous avons fait appel avec succès — pour les cas graves — au fonds de secours de la SPR et au fonds de prévoyance de la Caisse de pensions.

Notre reconnaissance va au comité et au conseil d'administration de ces deux institutions.

Conclusion

Le fonds de secours remplit parfaitement les buts qui lui ont été assignés et le conseil d'administration traite avec compréhension tous les cas qui lui sont soumis. Peut-être ne les connaît-il pas tous car l'effectif de notre société augmente rapidement. A vous, membres de la SPV, de nous signaler si c'est nécessaire : vous contribuerez à une œuvre de solidarité et renforcerez l'unité de notre association.

Lausanne, le 10 janvier 1966.

Pour le Conseil d'administration :
A. Rochat, secrétaire central.

† **Edouard Cuénoud**

Né à Cully en 1867, il était nommé dès sa sortie de l'Ecole normale à Forel (Lavaux), et resta au collège du Planoz durant 30 ans, y dirigeant une classe à trois degrés comptant 50 mioches.

Je fus durant neuf ans son élève ; comme les classes supérieures n'existaient pas encore, il me prépara aux concours d'admission à l'Ecole normale, en m'enseignant les éléments d'allemand, des logarithmes et d'algèbre... à temps perdu !

Il fut l'un des premiers à pratiquer le ski dans la contrée ; ses lattes de ce temps-là ont probablement été recourbées dans la chaudière à lessive d'un voisin, qui y trempa aussi les siennes ! Avec deux collègues du village et ce même voisin charron — artiste à ses heures — il fonda un petit orchestre à cordes. Je ne sais pas ce que ces messieurs jouaient en ce temps-là — mon oreille ne me le dit plus — mais ce nom d'« Orchestre de Forel » sonnait comme une fanfare, et ne manquait pas de nous impressionner.

Cet homme de devoir, modèle de probité, de bienveillance et de modestie, s'est éteint à 98 ans dans sa petite maison des hauts de Prilly : tel un sherpa de bonne lignée, il s'en est allé sans avoir connu des années de souffrances. Adieu donc, mon vieux « régent », et merci !

L. Cornuz-Dumard.

Cours de ski du relâche à Champéry

Ce cours aura lieu du 19 février à 12 h. au 21 février et sera logé à la pension « Rose des Alpes ». Le prix est de 76 francs par personne et comprend la pension, le logement, un libre-parcours et des leçons de ski par ISS. Surtaxe de 10 fr. pour les non-membres AVMG.

Renseignements et inscriptions auprès de M. André Joseph, ch. du Levant 137, 1000 Lausanne. Délai d'inscription : 8 février 1965.

Le nombre de places étant limité, les demandes seront enregistrées par ordre d'arrivée. Les participants recevront une circulaire.

neuchâtel**Neuchâtel**

En quittant le Comité central au début de 1965, notre bulletinier, Willy Guyot, avait accepté de poursuivre sa tâche de chroniqueur une année encore. Nous avons déjà dit (« Educateur » No 23 du 18 juin 1965) toute la reconnaissance et l'admiration que nous avons pour cet estimé collègue.

Qu'il soit permis à son successeur de lui réitérer les remerciements du CC et de tous les collègues pour la ponctualité et la distinction avec lesquelles il a assuré pendant 16 ans la chronique neuchâteloise de l'« Educateur ».

Les présidents de sections et les collègues qui auraient des communications à faire paraître voudront bien désormais les envoyer à l'adresse suivante :

Georges Bobillier
Cardamines 22
2400 Le Locle.

Les mutations, admissions et démissions de la société sont également à signaler à la même adresse.

SPN District du Locle

Un bon point pour les Brenassiers. — Dans une de ses dernières séances, le Conseil général des Brenets décidait l'octroi au personnel enseignant de la commune d'une allocation de Fr. 1200.— pour les titulaires mariés et de Fr. 800.— pour les célibataires.

Cette décision montre bien dans quelle estime le législatif de ce village tient la fonction et le rôle des enseignants. Elle est le fruit des démarches conjuguées de la Commission scolaire et du Comité SPL. Souhaitons que les autres communes rurales du district, jusqu'ici réticentes, s'en inspirent.

Recrues

M. Yves de Marta, instituteur à Bevaix, et Mlle Jacqueline Viennet, institutrice à Peseux, viennent d'adhérer à la VPOD. Qu'ils y soient les bienvenus !

Changement d'adresse

Les caissiers de sections sont priés de prendre note de la nouvelle adresse du caissier cantonal SPN : M. Marc-Antoine Grandjean, Louis-Favre 60, 2017 Boudry.
G. B.

SPN — District de Neuchâtel**Convocation**

Vendredi 4 février 1966, à 20 heures, Ecole de Saint-Blaise :

1. *A l'école de Saint-Blaise*

Visite de l'exposition organisée dans le cadre des fêtes du 3 février, jour de Saint-Blaise, « Saint-Blaise et son école ».

2. *A l'Hôtel de la Croix-Fédérale, Saint-Blaise*

« Aspects insolites de Saint-Blaise »

Chaque membre recevra encore une convocation détaillée.

Le Comité de la section du district de Neuchâtel de la SPN.

Association cantonale neuchâteloise des maîtres d'éducation physique**Activité 1966**

1. Ski : La Vue-des-Alpes. 23 janvier.
2. Ski : Isenau. 12 et 13 février.
3. Gymnastique-filles : La Chaux-de-Fonds. 9 mars.
4. Ski-relâche : Tête-de-Ran. 12 et 13 mars.
5. Natation : Bienne. 11 mai.
6. Ski haute-montagne : Sustenhorn. 28, 29 et 30 mai (Pentecôte).
7. Varappe 4e degré : lieu à déterminer. 11 septembre.
8. Gymnastique-filles : Neuchâtel. 5 octobre.
9. Course d'orientation : Val-de-Ruz. 19 octobre.
10. Patinage artistique : La Chaux-de-Fonds. 30 octobre.

Un exemple à suivre

Le Conseil général des Brenets, sur la proposition de la Commission scolaire, vient de décider d'accorder une allocation de résidence annuelle de Fr. 1200.— aux instituteurs mariés et de Fr. 800.— aux membres du corps enseignant célibataires. Bravo ! Cette localité s'est donc alignée sur les trois villes. Puissent les autres communes s'inspirer de ce geste généreux !

Le très actif président de la section du Locle et son comité ont fait des démarches en ce sens auprès des autorités de toutes les communes du district. Ce résultat est donc un précieux encouragement. W. G.

Bienvenue

à notre collègue d'Auvergnier M. Gérard Bouquet, instituteur, qui vient d'adhérer à la VPOD, et à Mlle Suzanne Moser, maîtresse de couture au Locle, entrée dans la SPN.

W. G.

Comité central

(Séance du 9 décembre 1965 à Colombier.)

Présidence : M. Jaquet.

En plus des membres du CC sont présents MM. Claude Grandjean et Charles Guyot qui font rapport sur l'exploitation du film du centenaire. Le bénéfice qui revient de droit à la SPN s'élève à plus de Fr. 6000.—. Il est décidé que Fr. 5000.— seront versés à la Communauté nationale d'investissements et qu'une nouvelle convention sera établie avec le cinéaste H. Brandt. Le solde passera à la caisse générale de la société. La SPN renoncera à toute prétenction sur d'éventuels bénéfices d'exploitation. Elle recevra deux copies renouvelables, après usure, au prix de revient. Il est demandé que le film soit projeté à l'occasion d'une assemblée cantonale à l'intention principale des jeunes collègues qui ne l'ont pas encore vu.

Le *procès-verbal* de la séance du 11 novembre est lu et approuvé.

Sortie récréative. Elle a été organisée par le groupe dit du « Fonds spécial » et l'on s'est étonné que tous les collègues n'y soient pas convoqués. M. P. Grandjean, président, reconnaît l'erreur et assure qu'à l'avenir les circulaires parviendront à chacun.

Jura bernois

Nouveau conseiller d'orientation professionnelle

Pour remplacer M. Jacques-André Tschoumy, appelé à la direction de l'Ecole normale des institutrices de Delémont, la Commission d'orientation professionnelle a choisi M. Jean-Louis Poirier, psychologue, à la tête de l'office du Jura-Nord. Le nouvel orienteur entrera définitivement en fonctions au mois de juillet.

Nous le félicitons de sa nomination et lui souhaitons notamment d'excellentes et fructueuses relations de collaboration avec le corps enseignant d'Ajoie et du district de Delémont.

Nouveau professeur à l'Ecole normale de Porrentruy

Pour succéder à M. Gérard Tschoumy qui va prendre sa retraite, le Conseil exécutif a nommé M. Jean-Louis Joliat, actuellement maître de gymnastique à l'Ecole normale de Delémont, comme maître de sports à l'Ecole normale de Porrentruy. En plus de la culture physique, ce jeune maître aura également à enseigner la géographie et l'instruction civique.

Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles tâches.

Départ au Technicum de St-Imier

Après avoir enseigné durant 36 ans à l'Ecole d'horlogerie et de mécanique de St-Imier, puis au Technicum cantonal, comme professeur d'abord, puis comme directeur, M. Robert Vorpe a fait parvenir sa démission à la direction cantonale de l'Economie publique. Il quittera ses fonctions en automne prochain, éventuellement à la fin de l'année. Il pensait se retirer ce printemps déjà mais, sollicité, il a accepté de présider à l'organi-

Bulletins d'adhésion à la SPN. On en réimprimera. Y figureront les buts de la société et les avantages qu'elle offre.

Assurance-maladie. La « Prévoyance » a reçu les nouvelles prescriptions de la LAMA. M. Jaquet aura une entrevue avec son représentant après quoi des comparaisons pourront être faites valablement avec la « Chrétienne sociale ».

Revalorisation des traitements. Le président fait part de l'énorme travail accompli par le Secrétariat fédératif et le Cartel. Il souligne l'heureuse entente survenue avec les secondaires.

Il renseigne, en outre, sur les délibérations de la Commission des études pédagogiques, spécialement sur la nomination des maîtres de stage.

Divers. La question posée au Conseil d'Etat dans la dernière session du Grand Conseil par le député Jean-Philippe Vuilleumier sur les « absences répétées » du corps enseignant a provoqué pas mal de réactions. Le président prendra contact avec les secondaires pour examiner la manière en laquelle il y aura lieu de riposter.

— Il s'agit de trouver un délégué du corps enseignant neuchâtelois au groupe de travail romand chargé d'élaborer les programmes de géographie pour les premières années primaires. Les sections sont priées de présenter des propositions.

La séance se termina par un repas auquel étaient conviés deux collègues sortant du CC, MM. André Blaser et Georges Perrenoud que chacun remercia de leur excellente collaboration.

W. G.

sation des fêtes qui doivent marquer le centenaire du Technicum, en septembre prochain.

A Loveresse, une bourgeoisie reconnaissante

Les collègues et amis de M. Serge Reusser ont été heureux d'apprendre, à la fin de l'année dernière, que la communauté de Loveresse avait tenu à lui exprimer toute sa reconnaissance en lui décernant la bourgeoisie d'honneur. Ce fut là un beau geste à l'égard de ce vaillant instituteur qui passa toute sa carrière dans la même localité, y ayant été en effet régent pendant 46 ans, de 1917 à 1963. Après avoir eu quasiment tout le village dans sa classe, M. Reusser méritait amplement cette marque d'estime qui récompensait également un vieux et fidèle serviteur de la collectivité, puisqu'il est en outre secrétaire communal depuis 40 ans.

Nous nous associons à la légitime fierté de M. Reusser, et félicitons la commune de Loveresse pour son heureuse initiative qui servira peut-être d'exemple à d'autres bourgeoisies qui ont la chance de se louer des services de régents de la trempe de M. Reusser.

25 ans d'activité

Deux collègues ont fêté en décembre leurs 25 ans d'activité : M. Alphonse Bilat, instituteur au Noirmont, et M. Marcel Turberg, maître à l'Ecole professionnelle de Delémont.

M. Bilat, qui enseigne depuis 10 ans au Noirmont, après avoir été 15 ans à Montfaucon, a été fêté au cours d'une petite cérémonie par les autorités scolaires, communales et paroissiales. En dehors de son enseignement que chacun apprécie, M. Bilat se dévoue dans les sociétés locales, à la direction des chœurs d'hommes et de

demoiselles ainsi que dans le corps des instructeurs de sapeurs-pompiers.

M. Turberg profite aujourd'hui d'une belle expérience pédagogique, ayant été tour à tour instituteur dans diverses localités, à Vermes notamment pendant une dizaine d'années, avant d'être nommé à Delémont, à l'Ecole primaire d'abord, puis à l'Ecole d'application. En 1963, M. Turberg fut nommé maître permanent à l'Ecole professionnelle. Partout où il a enseigné, il a laissé le souvenir d'un maître consciencieux et respecté.

En dehors de sa classe, M. Turberg s'est toujours intéressé aux affaires publiques, ayant été président du Conseil communal de Vermes, membre et responsable de plusieurs commissions et sociétés delémontaines. Actuellement, il est l'actif président de la Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire.

Nos bons vœux accompagnent ces deux jeunes jublaires.

Quand les locaux font défaut

L'Ecole cantonale a pris possession d'un nouveau pavillon scolaire préfabriqué qui abritera une salle de sciences équipée de façon très moderne, quatre salles de classe et une salle des maîtres, dès la rentrée de janvier prochain. Ce nouveau bâtiment sera installé sur la propriété Merguin que l'Etat a acquise pour permettre le développement du gymnase.

Il n'empêche, malgré les efforts du canton, que la situation des écoles bruntrutaines, quant à la question des locaux, se trouve présentement dans une phase aiguë. Pour peu, les écoles du chef-lieu ajoutent n'osent plus émettre de critiques à l'encontre des établissements scolaires de leurs voisins français...

Publication d'un guide d'information professionnelle

Les offices d'orientation professionnelle du Jura-Nord, à Porrentruy, et du Jura-Sud, à Tavannes, viennent de publier un guide intitulé « Information scolaire et professionnelle ». La préparation de cet ouvrage de 144 pages, préfacé par MM. Virgile Moine et Rudolf Gnägi, a nécessité de longs mois de travail, car il contient une foule de renseignements utiles avant tout pour la jeunesse jurassienne. Il a été conçu dans le seul but de faciliter le choix de la profession; il est appelé à rendre d'innombrables services, à dégager l'horizon souvent obscur de nombreux jeunes gens indécis, à leur montrer les diverses possibilités qui sont les leurs. Ce guide, après avoir schématisé la structure scolaire jurassienne, évoque les différentes formations possibles, énumère les diverses écoles du Jura, professionnelles, complémentaires commerciales, supérieures de commerce, techniques supérieures, normales, gymnasiales, privées, artistiques, renseigne sur les facultés universitaires, et les certificats de maturité, détaille les divers secteurs économiques en indiquant chaque fois la durée du temps d'apprentissage et en résumant brièvement les différentes phases de travail.

Les réalisateurs de ce guide pratique et utile espèrent que les informations qu'il contient permettront aux écoliers et à leurs parents d'étudier le choix professionnel avec une plus grande clarté, en toute connaissance de cause, et en tenant compte de la réalité. Ils résumant ainsi sans nul doute les grands avantages de cette brochure inédite.

Ce petit ouvrage est destiné aux élèves, aux parents, aux membres du corps enseignant, aux autorités municipales et ecclésiastiques, aux services sociaux. Inédit, il vient à son heure, au moment où l'information professionnelle est de première importance. Car l'orientation n'est pas une opération instantanée, qui résulterait

de l'application de tests magiques et sans appel. C'est une préparation progressive, coopérative, de tous les intéressés: adolescents, parents, maîtres, conseillers d'orientation, psychologues, médecins. Elle doit se réaliser de façon continue. Une bonne information est la première condition d'une bonne orientation.

Tous les enseignants des classes terminales ont reçu cette brochure à titre gracieux; ceux qui auraient été involontairement oubliés ou les autres enseignants qui désireraient l'obtenir n'ont qu'à s'adresser, par écrit ou par téléphone, à l'un des offices d'orientation du Jura, lequel se fera un plaisir de le leur envoyer gratuitement. Quant aux titulaires de classes terminales qui désireraient le procurer à leurs élèves, ils peuvent également passer commande aux offices, moyennant toutefois une modeste contribution de 2 fr. 50 par ouvrage. Il serait à souhaiter que tous les élèves de 8e et 9e année, au moins, l'aient à disposition. A. F.

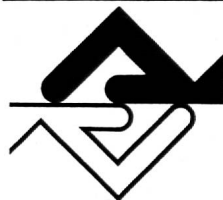
Examens d'admission au Technicum cantonal de Saint-Imier

37 candidats ont passé avec succès l'examen d'admission pour débiter leur apprentissage dans les ateliers des trois Ecoles de métier du Technicum de St-Imier, dès avril 1966.

Il s'agit de 15 apprentis mécaniciens de précision
 1 apprenti dessinateur de machines
 8 radio électriciens
 6 mécaniciens électriciens
 4 horlogers
 1 dessinateur horloger
 2 apprentis micromécaniciens.

Ces nouveaux élèves méritent félicitations et vœux de succès dans la profession de leur choix.

Notons que les examens d'admission en division technique (ingénieur technicien ETS en mécanique technique ou en microtechnique) auront lieu les 24 et 25 janvier prochains.



Campagne romande des jeunes contre la faim

Le *Crapaud à lunettes* du 14 janvier 1966 donne tous les renseignements sur le thème *Petits artistes, grands donateurs*.

Le Secrétariat général de la Campagne romande contre la faim dispose encore d'un stock de ce numéro du *Crapaud à lunettes*. Il est prêt à en envoyer à qui lui en demandera, soit par écrit, au 3, rue de Bourg, Lausanne, soit par téléphone au (021) 22 66 70.

La Campagne romande des Jeunes contre la faim a fixé pour échéance des diverses BA (bonnes actions) Pentecôte 1966. A cette date, combien la jeunesse de la Suisse romande enverra-t-elle de caisses aux jeunes des pays en voie de développement? Cent, deux cents, trois cents?

Tous à l'œuvre, du « petit artiste » au grand bricoleur, pour récolter le plus d'argent possible.

Savez-vous qu'une quinzaine d'éclaireurs d'Yverdon ont récolté mille francs, le 30 et 31 décembre derniers, simplement en cirant des chaussures en cinq points de la ville? Alors, pourquoi une classe, deux classes, des centaines de classes du canton n'en feraient-elles pas autant. Cela en ferait des milliers de francs et des centaines de caisses.

L'EGYPTE

Voyage accompagné, du 4 au 18 avril,
pour la jeunesse et les enseignants.

Prix spécial: 1245.- tout compris

Renseignements et programme :

VOYAGES POUR L'ART, Valmont 20,
1010 LAUSANNE — Tél. 32 23 27

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

● Formation de
gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et **d'institutrices privées**

● Préparation au diplôme intercantonal
de français

La directrice reçoit tous les jours de
11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-
vous.

Pour vos imprimés



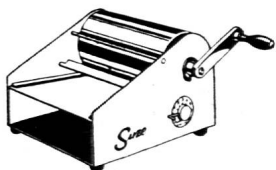
une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

A NEUCHÂTEL, rue St-Honoré 5

Reymond

La librairie sympathique où l'on bouquine avec plaisir



Fr. 270.- seulement!

DUPLICATEUR A ALCOOL « SUZE »

Bâti extra-solide. Plateau chromé. Com-
p-
teur. Excentrique de pression. Distribution
semi-automatique de l'alcool. Garantie :
2 ans. Perfectionnements tels qu'aucune
machine de même classe ne peut vous
offrir. Prospectus sur demande et démon-
stration à domicile sans engagement. Livré
avec 500 feuilles de papier, 1 litre d'al-
cool et 12 stencils ; housse en plastique
et de nombreux gabarits.

Atelier technique Pierre JUNOD
2606 Corgémont - Tél. (032) 97 17 67

Maillard Coiffure

(Intérieur de la Gare de Cornavin)
GENÈVE

HAUTE COIFFURE FRANÇAISE
et Coiffure Création Paris
DAMES - MESSIEURS

Soins biosthétiques
Ouvert sans interruption
Tél. 31 75 20



Congo

Pour compléter son équipe de 24 professeurs suisses
enseignant à Léopoldville et à Matadi, le Gymnase
Pestalozzi (Entraide protestante suisse) cherche plu-
sieurs **professeurs** (maîtres secondaires ou licenciés)
en **lettres et en sciences**.

Appartement meublé à disposition, salaire selon les
normes UNESCO, voyage payé, assurances prévues,
contrat de 2 à 4 ans ; entrée en fonctions : 1er septem-
bre 1966.

S'adresser à l'Entraide protestante suisse (EPER), 32,
rue des Parcs, 2000 Neuchâtel, tél. (038) 5 22 42.

Reproduire textes, dessins, programmes, musique, images, etc., en une ou
plusieurs couleurs à la fois à partir de n'importe quel « original », c'est
ce que vous permet le



CITO MASTER 115

L'hectographe le plus
vendu dans les écoles,
instituts, collèges.
Démonstration sans enga-
gement d'un appareil
neuf ou d'occasion.

Pour VAUD/VALAIS/GENÈVE : P. EMERY, Epalinges, téléphone (021) 32 64 02.
Pour FRIBOURG/NEUCHÂTEL/JURA BERNOIS :
W. Monnier, Neuchâtel - tél. (038) 5 43 70. — Fabriqué par Cito S.A., Bâle.

CHANTONS

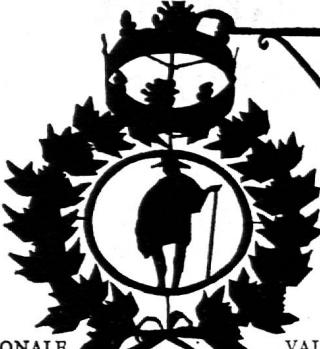
manuel de chant scolaire, rel. toile. 500 ex., prix de liqui-
dation : Fr. 2.— (6.75). Volume à l'examen sur demande.
Tél. (024) 2 32 37, le soir.

Nous cherchons pour le printemps 1966

1 INSTITUTEUR (-TRICE)


pour l'enseignement des disciplines suivantes : calcul,
algèbre, géométrie, physique. Petites classes (degré supé-
rieur. — Faire offres sous chiffre 1950 à l'« Educateur »,
av. des Planches 22, Montreux.

A telle enseigne...
Dire «ma banque» comme on parlerait d'une collaboratrice indispensable. La banque est entrée aujourd'hui dans le vocabulaire quotidien de chacun.



BANQUE CANTONALE VAUDOISE

**INSTITUTEURS(-TRICES)
PROFESSEURS
DEMANDÉS**

MONTREAL  CANADA

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN DES ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTREAL s'intéresse au recrutement d'instituteurs, institutrices et professeurs pour la prochaine rentrée scolaire de SEPTEMBRE 1966.

Les candidats, qui auront à enseigner le français à des élèves de langue anglaise, doivent remplir les conditions suivantes:

- 1) Posséder une connaissance pratique de l'anglais
- 2) Etre âgé de 25 à 40 ans
- 3) Avoir une formation pédagogique
- 4) Avoir au moins 3 ans d'expérience dans l'enseignement


Des traitements annuels des diplômés de l'université sont basés sur une échelle dont le minimum est de \$4900 et le maximum de \$10,000.

Des délégués du "Protestant School Board" de Montréal se rendront en Europe en février 1966 pour interviewer les candidats.

Ceux et celles qui désireraient de plus amples renseignements au sujet des traitements et des conditions d'engagement afin de soumettre leur candidature sont priés d'écrire immédiatement:

PAR AVION au:

Surintendant du Service du Personnel,
Protestant School Board of Greater
Montreal, 6000 avenue Fielding,
Montréal 29, Québec, CANADA.



L'ÉCOLE DE LANGUE FRANÇAISE DE BERNE
met au concours un poste de

**maître
de mathématiques
au degré secondaire**

Traitement et caisse de pensions selon dispositions valables pour le corps enseignant officiel du canton de Berne.

Titre désiré: licence, brevet de maître secondaire ou formation équivalente.

Entrée en fonctions: 18 avril 1966.

Les candidats sont priés d'adresser leurs offres de services accompagnées d'un curriculum vitae, de copie des diplômes et d'une liste de références, avant le 31 janvier 1966, à
M. E. Ducret, président du conseil de fondation,
Reichenbachstr. 11, 3004 Berne.

Hauterive **ÉCOLE DE
SECRETARIAT ET DE COMMERCE**

Rue du Petit-Chêne 11 — 1003 Lausanne
Téléphone (021) 23 23 97

COURS DE SECRETARIAT en 2 et 3 langues
COURS DE COMMERCE
(préparation à l'entrée en 2e année à l'Ecole supérieure de commerce et à l'apprentissage commercial administratif, bancaire, etc.)

Début en avril et septembre.

I. Allaz, Dr. ès sc. économiques, Lic. ès sc. pol.
B. Bieri, Dr en droit.

Un
trousseau
LA LINIERE
3 RUE DU RHONE-GENEVE
pour la vie
entière



partie pédagogique

Prise de position du Schweizerische Lehrerverein au sujet du Début de l'année scolaire au printemps ou en automne ?

Rapport de la Commission « Début de l'année scolaire » du SLV

Au printemps 1965, le Comité central du SLV avait chargé une commission extraordinaire d'examiner l'opportunité du déplacement éventuel du début de l'année scolaire en automne. Un représentant de l'Association suisse de maîtres de gymnase en faisait partie, ainsi qu'un observateur délégué par la SPR. (En l'occurrence notre ancien président Adrien Perrot - Réd.)

La commission avait pour tâche d'étudier à fond la question, mais avant tout du point de vue de l'école. Elle disposait comme base de discussion de l'abondante littérature déjà réunie, ainsi que des avis de nombreux collègues, parmi lesquels les plus ardents défenseurs de l'un et l'autre système.

Voici les principaux arguments retenus :

Pour l'automne

Ce mode de faire permet de longues vacances d'été, solution favorable socialement et médicalement parlant. La longue interruption du rythme scolaire tombe entre deux années et ne perturbe pas le déroulement des études.

Les examens de passage et de promotion n'interviennent plus en fin d'hiver, à l'époque la plus défavorable pour la santé des élèves. Partout dans le monde l'année scolaire débute en automne, à l'exception du Japon, du Liechtenstein, de la République fédérale allemande (et encore, celle-ci ayant décidé de passer au système « automne » dès 1967), et de la majorité des cantons suisses. En Suisse même les avis favorables à l'automne se multiplient : 6 cantons ont déjà introduit le système, et 2 en partie seulement. C'est un fait qui ne doit pas laisser indifférent.

Pour le printemps

Des vacances d'été dépassant 4 à 6 semaines ne sont pas souhaitables aux degrés primaire et secondaire. L'intérêt bien compris de l'élève demande une répartition plus régulière des vacances sur l'année entière. De trop longues vacances en été créent de nouveaux problèmes pour l'école (organisation de loisirs, mise sur pied de camps). Or, s'il n'est pas indiqué d'allonger les vacances d'été, c'est un argument important pour l'entrée en automne qui disparaît.

Pour des raisons de climat, on peut se demander en outre si des examens en été sont vraiment plus favorables à l'élève que ceux organisés en mars. Les statistiques montrent que fort peu d'enfants sont empêchés de subir leurs examens au printemps pour cause de maladie.

En cas de commencement en automne, enfin, et surtout après de longues vacances d'été, l'organisation des courses d'école, des semaines en montagne et autres camps de travail sera rendue plus difficile.

Si l'on s'en tient au point de vue de l'école et de l'élève, les arguments en faveur de l'automne ne paraissent pas contraignants, surtout pas dans les cantons

dont tous les établissements scolaires — universités exceptées — commencent l'année au printemps, et qui ont donc déjà réalisé leur harmonisation interne.

En revanche, le début de l'année scolaire en automne entraînerait dans certains cantons des difficultés considérables pour la fixation des dates d'examens de maturité et pour le raccordement aux écoles moyennes et supérieures.

La commission a sollicité l'avis des sections du SLV, en leur posant en particulier les deux questions suivantes :

- A quelle répartition des vacances donnez-vous la préférence : vacances allongées en été au détriment d'autres périodes, ou vacances réparties aussi régulièrement que possible sur l'année entière ?
- Du point de vue pédagogique, et dans l'optique d'une nécessaire harmonisation des régimes scolaires cantonaux, l'année scolaire devrait-elle commencer partout en automne ou au printemps ?

L'opinion des sections fut étonnamment significative. La voici résumée :

Une majorité écrasante se prononce en faveur d'une répartition aussi égale que possible des vacances, celles d'été ne devant pas dépasser 6 semaines. On verrait avec plaisir alléger les mois d'hiver par l'introduction de semaines ou de jours de sports.

Tout aussi significative est la réponse concernant le début de l'année scolaire. Les seules sections qui s'expriment en faveur de l'automne sont celles qui jouissent déjà de ce système. Deux autres sections seraient enclines à s'y rallier, si l'harmonisation scolaire générale souhaitée par ailleurs devait être à ce prix.

Au terme de son étude, la Commission arrive aux conclusions suivantes :

- La fixation du début de l'année scolaire est un problème d'organisation et non de pédagogie. Par contre, la répartition des vacances est un problème pédagogique, qui ne saurait d'ailleurs être lié à celui du début de l'année scolaire.
- En accord avec les efforts menés sur d'autres plans en faveur d'une coordination scolaire intercantonale, coordination toujours plus urgente (répartition de la scolarité en trois degrés successifs : primaire, secondaire et moyen ; désignation des types d'enseignement qui soit la même partout ; harmonisation des plans d'études et de la formation du corps enseignant), une solution commune doit être adoptée quant au début de l'année scolaire.
- Cette solution commune doit intéresser la Suisse entière, ou tout au moins la Suisse de langue allemande. Une coordination se limitant à des régions plus petites doit être proscrite.

Pour la Commission : **H. Frischknecht**, prés.

Décisions du Comité central du SLV

1. Dans sa séance du 4 décembre 1965, le Comité central du Schweizerische Lehrerverein a pris connaissance du rapport de la commission et en a approuvé les conclusions.
2. Le Comité central estime urgente la fixation à une même époque du début de l'année scolaire, ceci dans le cadre des mesures d'harmonisation des systèmes cantonaux.
3. Etant donné que, considérées dans leur ensemble, une forte majorité des écoles suisses commencent au printemps, le Comité central estime que le report en automne du début de l'année scolaire ne se justifie pas.
Une telle mesure entraînerait des frais considérables et des difficultés d'organisation.
4. En conséquence, le Comité central recommande la généralisation du début de l'année scolaire au printemps.

Pour le Comité central

le président :
A. Althaus.

le secrétaire central :
Th. Richner.

Note de la rédaction

La SPR ne peut que prendre acte de cette nette prise de position de sa grande sœur alémanique, et constater que l'harmonisation scolaire sur le plan suisse n'est pas pour demain. Rappelons en effet que le Congrès de Bienne, en adoptant le rapport « Vers une école romande », s'est unanimement prononcé en faveur

d'une solution « automnale », suivant en cela les conclusions d'une enquête établissant qu'en 1960 déjà l'opinion du corps enseignant penchait en faveur de l'automne. Comme l'idée continue à faire son chemin, il est hors de doute qu'une consultation menée aujourd'hui dans les milieux scolaires romands conclurait à une forte majorité pour l'entrée en automne.

Nous ne voulons pas engager aujourd'hui une polémique qui ne ferait guère surgir d'arguments nouveaux. Remarquons simplement que ce qui a guidé vers cette solution les auteurs du rapport de Bienne, c'est la nécessité d'abaisser de quelques mois le seuil d'admission à l'école primaire. L'allongement prévisible et d'ailleurs souhaité des études, la précocité enfantine plus marquée à mesure que se répandent les moyens d'information, les loisirs accrus qui augmentent les occasions de contact parents-enfants, toutes sortes de facteurs se conjuguent pour qu'on souhaite un abaissement de ce seuil. La combinaison : six ans révolus au 30 juin — début de l'année scolaire au 30 septembre, qui avance de deux mois l'âge d'entrée moyen, est finalement apparue comme la plus judicieuse à tous les points de vue.

C'est un aspect qui n'apparaît nulle part dans le rapport de nos collègues alémaniques. Limiter le problème à un simple déplacement du printemps à l'automne — donc selon toute vraisemblance à un retard du seuil d'entrée, puisqu'il ne paraît pas être question de l'automne de l'année précédente — est une vision trop restreinte de la question. Peut-être est-ce cela qui a faussé l'optique de la majorité des membres du SLV. Nous l'espérons et souhaitons vivement que leur présente opinion ne soit pas définitive.

J.P. R.

P.S. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que les journaux romands publient une information relative à la prise de position du SLV sous une forme qui donne à croire que la SPR s'y associe. D'où la nette mise au point ci-dessous. — (Réd.)

Mise au point

Le communiqué d'agence publié dans la presse au début de cette semaine est de nature à jeter le trouble dans les esprits. Il fait en effet état d'une décision d'un Comité central de l'Association suisse des enseignants (ou selon les cas, de la Société suisse des instituteurs) recommandant de fixer au printemps et d'une manière uniforme pour l'ensemble de la Suisse le début de l'année scolaire.

Sans préjudice des mesures que le Comité central de la SPR va prendre pour mettre les choses au point et rappeler en particulier la position de cette dernière, unanimement favorable à l'entrée en automne comme dans la plupart des pays du monde, nous tenons à déclarer ce qui suit :

1. Il n'existe pas d'Association suisse des enseignants, au sens d'une organisation faitière groupant l'ensemble des maîtres de ce pays. Toute utilisation de ce titre est donc abusive et ne peut conduire qu'à une regrettable confusion.

2. Le communiqué dont il est question ci-dessus n'engage en fait que le Schweizerischer Lehrerverein, à qui nous dénisons formellement le droit de parler au nom des enseignants suisses.

Le président de la SPR :
Armand Veillon.

Pédagogie des mythes

III. LE SUJET, LE COMPLÈMENT¹

Il serait naturel d'aborder cette étude dans une perspective qui dépende de la définition du verbe établie dans l'article précédent : la notion d'action s'y trouvait résolument écartée de cette définition. Mais il est bien possible que cette tentative de mise au point, sur un sujet si délicat, n'ait pas été convaincante; aussi semble-t-il raisonnable de partir aujourd'hui d'un texte dont la plupart des verbes expriment une action.

(Après la mort d'un grand homme politique :)

« A petits pas, Jacques et Jenny **gagnèrent** la place de la Bourse, sans **rencontrer** un taxi. Trottoirs et chaussée **étaient envahis** par les piétons. Tout Paris **semblait** dehors. Dans les salles de cinéma, la nouvelle du crime **avait été projetée** sur l'écran au milieu de la représentation, et, partout, la séance **avait été levée**, dans l'angoisse. Les gens qui les **dépassaient parlaient** haut, et des mêmes choses. Jacques **saisit** au passage des bribes de conversation : « La gare du Nord et la gare de l'Est **sont occupées** par la troupe, depuis ce soir... » — Qu'est-ce qu'on **attend** ? Pourquoi la mobilisation **n'était-elle pas encore**... » — « Au point où nous **en sommes**, voyons ; il **faudrait** un miracle pour... »

Jacques **devinait** Jenny à la limite de sa résistance nerveuse... »

« Les Thibault. L'Été 1914 ».

Roger Martin du Gard.

Les deux manuels de l'enseignement primaire présentent la même conception du sujet. Le titre donné dans l'un à la leçon sur le sujet « L'auteur de l'action, le sujet du verbe »², la définition présentée dans l'autre « Le sujet du verbe est la personne, l'animal ou la chose qui fait l'action »³, montrent que les deux auteurs assimilent le sujet à l'auteur de l'action ou agent. Confrontons cette conception avec quelques phrases du texte d'étude :

« Trottoirs et chaussée étaient envahis par **les piétons**. » L'agent, les piétons, n'est pas sujet.

« Partout, **la séance** avait été levée, dans l'angoisse. » Le sujet, la séance, n'est pas l'agent ; l'agent n'est même pas exprimé.

« Au point où nous **en sommes**, voyons ! » Le verbe n'exprime pas d'action, il n'y a donc pas d'agent ; il y a pourtant un sujet : nous.

Il est clair qu'il n'y a pas de relation constante entre agent et sujet ; les définitions étudiées sont nettement contredites par les faits.

Si les élèves n'avaient pas une faculté d'oubli bien opportune, en partant de telles définitions il serait impossible de leur expliquer le complément d'agent et la voix passive. Un coup d'œil à la leçon du manuel consacrée au passif montre que l'auteur y a été obligé de se contredire lui-même⁴.

La définition du manuel secondaire est sûrement inspirée d'un humoriste anglais : « Un mot ou un groupe de mots est appelé sujet quand sa fonction dans la phrase est de « commander » le verbe en indiquant

l'être ou la chose qui fait l'action, ou qui la subit, ou qui est dans un certain état⁵. »

La Fontaine avait déjà dit :

« Si ce n'est toi, c'est donc ton frère.

— Je n'en ai point. — C'est donc quelqu'un des tiens ! »

Une telle définition peut faire illusion : elle semble en progrès par rapport à la précédente, puisqu'elle tient compte du fait que le sujet du verbe peut être l'objet de l'action, que la fonction sujet existe même si le verbe exprime un état. Mais cette définition s'applique tout aussi bien au complément du verbe, car qu'indique le complément du verbe ?

Dans :

« ... étaient envahis **par les piétons** » — celui qui fait l'action ;

« ... qui **les dépassaient**... » — celui qui subit l'action ;

« ... devinait **Jenny** à la limite ... » — celui qui est dans un certain état.

On pourrait donc tout aussi bien dire : « Le complément du verbe indique l'être ou la chose qui fait l'action, ou qui la subit, ou qui est dans un certain état. »

Finalement cette définition n'a aucune valeur réelle, parce que prétendant englober tous les possibles, elle ne définit plus rien, exactement comme si, interrogée sur un général en expédition, une voyante répondait : il triomphe, ou il est vaincu, ou il ne combat pas.

Enfin, si « commander » veut dire « provoquer l'accord », il est à peine besoin d'en parler : on voudrait définir une fonction par une particularité orthographique qui n'est qu'un signe, une conséquence de la fonction, et encore, une conséquence occasionnelle : de nombreux verbes ne s'accordent pas avec leur sujet : « ... sans **rencontrer** un taxi », d'autres s'accordent aussi avec leur complément : doutez-vous des affirmations que j'ai écrites ?

Au cas où « commander » signifierait autre chose, il faudrait éliminer cette image ambiguë, car elle ne clarifie pas une perception confuse de la fonction sujet que l'enfant a spontanément.

Notons, subsidiairement, qu'aucune de ces définitions ne s'applique aux sujets de verbes qui n'expriment ni l'action ni l'état, aux propositions négatives et interrogatives ; insuffisances bien compréhensibles puisqu'on ne s'appuie pas sur une conception juste de ce qui caractérise le verbe.

L'exemple de ces définitions montre combien l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire sont des arts difficiles : dans un cas, le souci légitime d'être simple peut conduire à formuler des définitions sommaires, fausses ; dans l'autre, on peut être victime d'un leurre en croyant atteindre un niveau supérieur par des formules qui, à force de vouloir être générales, ne recouvrent plus rien. Ces difficultés s'expliquent peut-être en grande partie parce qu'on a commencé par décider d'enseigner le sujet, ensuite seulement cherché ce qu'on pouvait en dire à des enfants.

Examinons d'abord ce que recouvre cette fonction, ensuite ce qu'un enfant peut en saisir, enfin ce qu'on

¹ Cf. G. Galichet : Physiologie de la langue française, Que sais-je ?, 1964, pp. 66 et 72 ; Essai de grammaire psychologique, PUF, 1950, pp. 95 et 132.

² P. Aubert, Ma grammaire, p. 5.

³ A. Martin, Ma grammaire, p. 48.

⁴ Idem, p. 11 : « Le sujet du verbe n'accomplit pas l'action ; il la subit. » Voir aussi, p. 49 : « Pour faire ressortir le sujet, on le met parfois en évidence au moyen de la locution : C'est... que ou c'est qui : C'est la rose que je préfère. »

⁵ B. Rossel - L. Gigon, Grammaire française, p. 149. Notons en outre que dans un essai de film, illustrant ce manuel, et approuvé par B. Rossel, on explique aux spectateurs pourquoi « il » n'est pas sujet, dans « il souffle un fort vent » en leur disant : « il » n'est pas sujet parce que « il » ne fait pas l'action. (Mais la tentative d'utiliser le cinéma est intéressante ; elle est l'objet de soins attentifs en France et au Canada.)

peut faire pour préparer la compréhension de cette fonction et assurer l'orthographe, quand l'enfant n'est pas mûr pour l'étude du phénomène.

Le sujet et le complément

Nous avons choisi de ne pas parler, dans ces articles, des problèmes de linguistique en termes scientifiques, mais en termes adaptables à nos élèves ; nous recourons aujourd'hui à un mode d'approche que nous avons pratiqué avec des enfants de dix ans, sans dépasser leurs possibilités d'assimilation ; on pourra aisément poursuivre cette démarche en termes plus savants, en s'aidant éventuellement d'ouvrages spécialisés¹.

Ire étape : Un coup d'œil autour de nous nous apprend : **la notion d'agent, celle d'objet, celle d'action ne sont pas grammaticales** : elles appartiennent à la réalité courante. L'étude des faits relatés par le texte de R. Martin du Gard le montre aussi : racontés en d'autres termes, avec d'autres mots, dans un autre ordre, les faits restent les mêmes. Par exemple, si nous disons que les piétons avaient envahi le trottoir, que la troupe

¹ Vous sous 1, ou les références citées dans le précédent article.

occupe la gare du Nord, que Jacques et Jenny ont été dépassés par une foule de gens, les agents continuent à agir, les objets à subir, les actions à se produire. C'est si évident que je parais insister inutilement quand je résume ainsi : dans le monde qui nous entoure, il y a des agents qui exercent leur activité sur des objets, bénéficiaires ou victimes de cette activité.

Ce fait est assimilable par des enfants ; il peut être représenté par un dessin, dans lequel une flèche, partant de l'agent et aboutissant sur l'objet, correspond au sens de l'action, *sens qui est fixe*, imposé par la nature même de la relation envisagée : le trottoir n'envahira pas les piétons, l'écran ne sera pas projeté sur la nouvelle.

Les élèves peuvent reproduire ce dessin sur carton mince (fig. 1). Sur une bande coulissante seront représentés divers agents possibles ; sur une autre bande, divers bénéficiaires ou victimes éventuels. La bande des agents sera insérée à gauche, celle des objets à droite, au bout de la flèche. Elles permettront d'imaginer toute une série d'événements mettant en relation les agents et les objets **suivant le sens de la flèche**.

Enfin, une ouverture sera pratiquée dans le corps de la flèche ; nous en verrons l'utilité tout à l'heure.

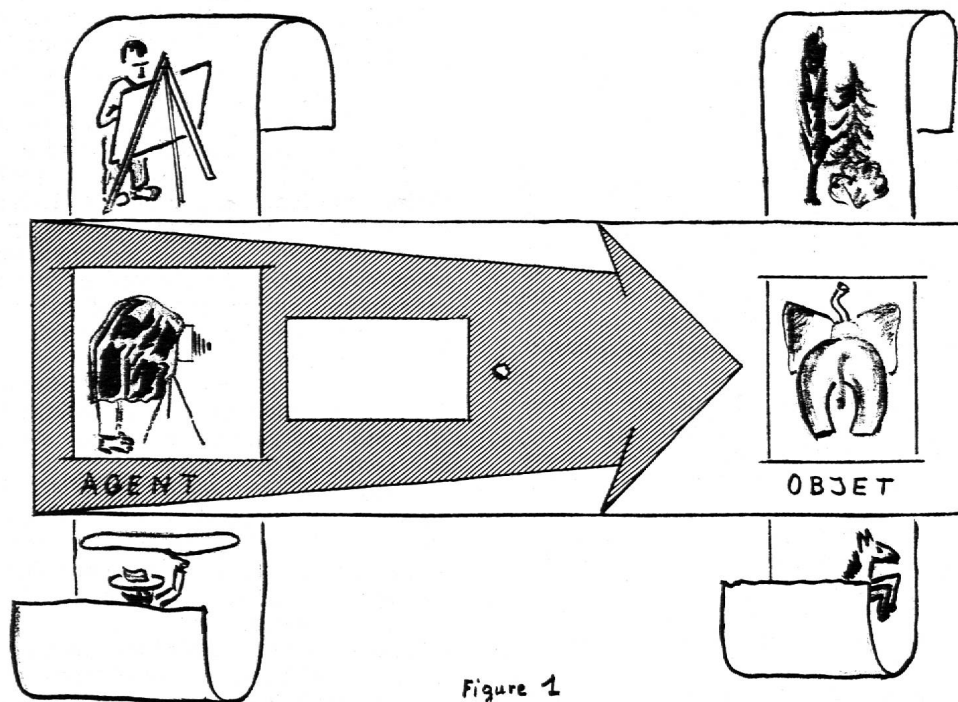


Figure 1

Ile étape : Passons des faits à l'expression de ces faits : Dans le texte d'étude, nous voyons à plusieurs reprises la possibilité de modifier l'ordre d'exposition ; par exemple, on pourrait aussi dire : « les piétons... avaient envahi les trottoirs et la chaussée » ou « Jacques et Jenny... étaient dépassés par des gens qui parlaient haut » ou « La troupe... occupe la gare de l'Est et la gare du Nord ». En manipulant les bandes coulissantes, et en partant tantôt de l'agent, tantôt de sa victime, on pourra dire : « Le cow-boy... attrapera le cheval » ou « Le cheval... sera attrapé par le cow-boy », « L'explorateur... photographie un superbe éléphant » ou « Un superbe éléphant... est photographié par le jeune explorateur ». Nous avons chaque fois la possibilité d'exprimer l'événement soit à partir de l'agent,

dont le verbe et le reste de la proposition parleront en l'introduisant dans le temps et la vie, soit à partir de l'objet, qui jouira alors du même privilège. Dans les deux variantes, le tandem agent-verbe ou le tandem objet-verbe pourra être **complété** par l'expression de celui par lequel on n'aura pas commencé, et qui entrera à son tour dans l'actualité par la fonction de complément : complément d'objet quand on aura pris l'agent comme sujet, complément d'agent quand on aura pris l'objet comme sujet.

La possibilité d'être sujet ou complément étant liée à l'expression de l'événement, mais inexistante si on ne s'exprime pas, il s'agit de **notions grammaticales**.

Par un dessin (fig. 2), que les élèves reproduiront sur une bande de carton, on illustrera cette idée, très

importante, que la fonction sujet et la fonction complément du verbe correspondent à une **question de point de vue** dans l'expression de l'événement :

l'instrument d'optique, signifie l'idée de point de vue, la *mobilité de la bande*, illustre la possibilité de considérer l'événement tantôt à partir de l'agent, tantôt à partir de l'objet.

Dans deux rectangles, correspondant chacun à l'ouverture pratiquée dans le corps de la flèche, on fera inscrire des verbes, à la voix active dans le rectangle gauche, et à l'endroit, à la voix passive dans le rectangle droit, et à l'envers, verbes qui exprimeront les actes unissant les agents et les objets.

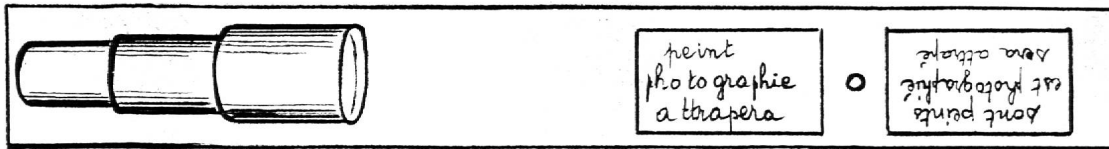


Figure 2

Une agraphe unira les deux parties du « sujet-scope », tout en permettant sa manipulation.

La manipulation de cet « appareil » permet de familiariser l'enfant avec cette idée de **point de vue**, idée qui est à la source de la notion de sujet et de celle de complément. Par exemple :

I. Voix active : *L'explorateur photographie un éléphant.* L'agent est pris comme point de départ ; c'est

de lui que le verbe parle ; c'est à lui que le verbe apporte un temps, puisque cet agent, forcément contemporain de son acte, se situera avec lui dans le passé, le présent ou le futur ; il recevra de l'événement, en plus du temps, un aspect et une modalité (voir article précédent). Ce sont là quelques-unes des particularités qui font qu'on dit, en langage plus technique, que le verbe *actualise* son sujet.

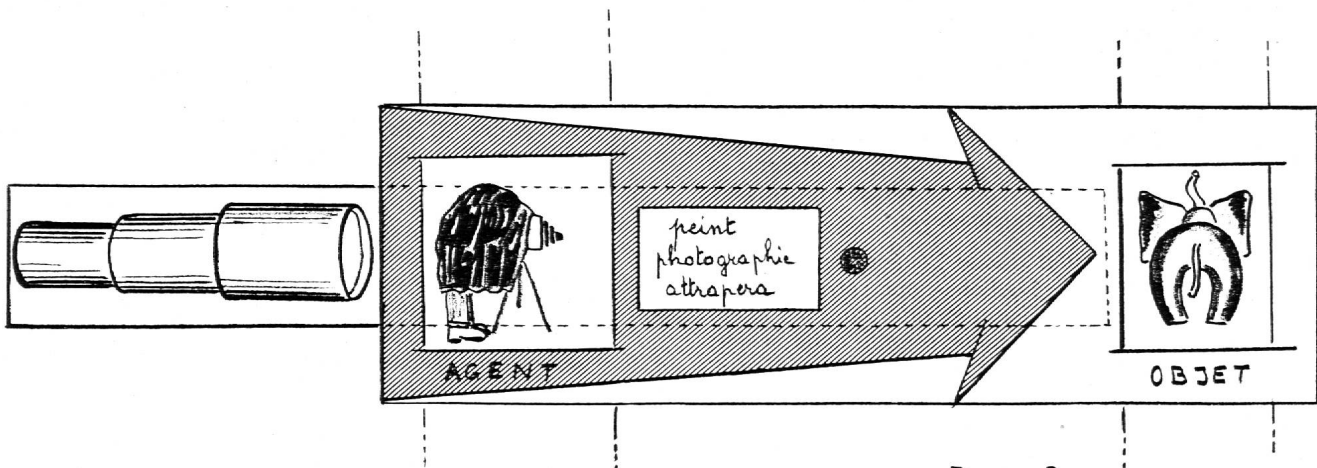


Figure 3

II. Voix passive : *L'éléphant est photographié par un explorateur.* L'objet est pris comme point de départ ; c'est de lui que le verbe parle d'abord ; c'est à lui que le verbe apporte un temps, un aspect, une modalité, car

l'objet, forcément contemporain de l'acte qu'il subit, voit rejaillir sur lui les catégories liées à l'événement ; lui aussi, en tant que sujet, *est actualisé* par le verbe.

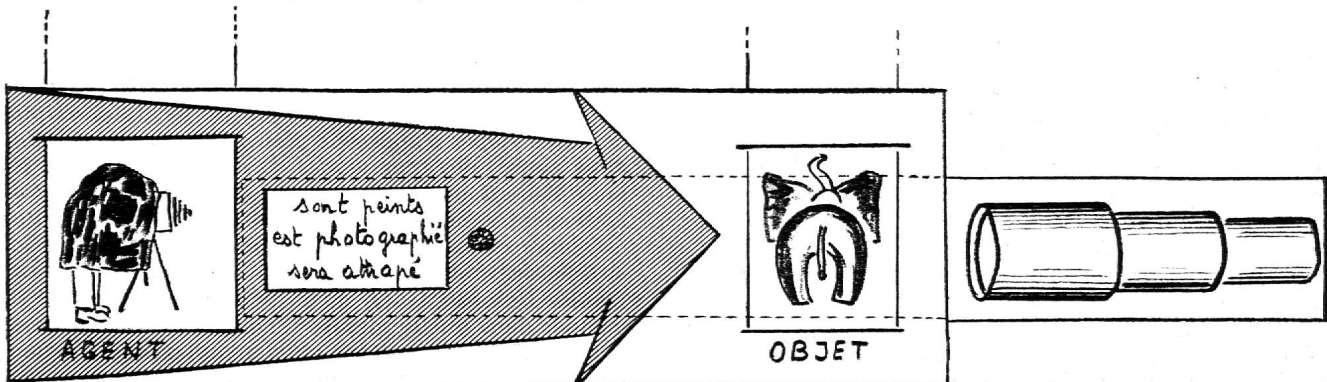


Figure 4

Si le maître a réalisé un gros modèle de « sujet-scope », il pourra le manipuler devant la classe et demander aux élèves de raconter l'événement selon le point de vue imposé par la position de la bande mobile, puis demander que le temps du verbe (éventuellement

son mode) soit changé, tout en faisant chaque fois observer que le sujet, agent ou objet, se trouve lui aussi chaque fois entraîné avec son verbe dans ce nouveau temps ou dans ce nouveau registre de la modalité (fig. 5).



Enfin, chaque élève, utilisant son propre engin, écrira les propositions que lui dictent les différentes positions des deux bandes mobiles (portant agents et objets) et la position de la lunette. Après un contrôle, par le maître, de l'orthographe qu'il aura donnée à ses verbes, l'élève sera amené à découvrir dans l'accord un **signe** fréquent et naturel de la connivence unissant le sujet au verbe qui l'actualise, rien de plus.

Cette deuxième étape est d'une importance telle qu'on ne saurait s'y attarder trop longtemps, ni imaginer assez d'exercices par lesquels sera fixée dans les cerveaux la notion de verbe qui **actualise** un être (sans utiliser ce terme, bien sûr), de verbe qui entraîne un être sur la chaîne du temps, comme le tapis roulant qui entraîne le client d'un grand magasin.

IIIe étape : Qu'en est-il quand l'événement rapporté ne comporte pas d'action ? Allons-nous retrouver dans ce cas les mêmes caractéristiques que dans les exemples précédents, ou devons-nous, comme dans la définition critiquée, ajouter une variante pour les sujets de ces verbes, et encore un appendice pour les sujets des verbes sans action ni état ?

Revenons à trois exemples du texte : « *Tout Paris semblait* dehors. » « Au point où *nous* en sommes ! » et « Jacques devinait *Jenny* à la limite de sa résistance nerveuse » et ajoutons « Il trouvait *la jeune fille* très faible ». Nous constatons que *Tout Paris*, *nous*, *Jenny* et *la jeune fille* sont les quatre êtres dont il est dit qu'ils sont dans un état. Les deux premiers sont incontestablement sujets ; les deux derniers pas. L'état ne peut être invoqué comme critère pour déterminer la fonction sujet.

En fait, nous retrouvons dans « *Tout Paris* » et « *nous* » les particularités qui caractérisaient les sujets-agents ou les sujets-objets : c'est de « *Tout Paris* » et c'est de « *nous* » que parlent les verbes « *semblaient* » et « *en sommes à un point* » ; c'est « *Tout Paris* » et « *nous* » qui se trouvent d'abord datés et pourvus d'un mode. Ce n'est pas le cas de « *Jenny* » ou de « *la jeune fille* », car ce n'est pas d'elles qu'on parle en disant « *devinait* » ou « *trouve* » ; elles ne viennent qu'après, en renseignements complémentaires qui aident à saisir la portée des événements rapportés. Ce n'est qu'en second lieu que ces deux êtres se trouvent emportés dans le courant du temps ; cela n'implique nullement qu'ils soient moins importants, nous reviendrons sur ce point.

Terminons cet examen par un exemple dont le verbe est riche en valeurs verbales : Des mammouths auraient

existé en Suisse au deuxième millénaire. **Le sujet apparaît bien comme celui que le verbe actualise, c'est-à-dire l'être dont le verbe parle en lui donnant un temps, un aspect et une modalité :** les mammouths se trouvent introduits dans le passé (temps), pour un temps limité et révolu (aspect) et de façon problématique (modalité).

Nous pouvons conclure cette étude par quelques constatations et rappels :

- Les notions d'action et d'état n'appartiennent pas au verbe ; elles n'appartiennent pas non plus à la grammaire. Il est absurde de les mentionner dans une définition de la fonction sujet.
- La fonction sujet n'apparaît que lorsqu'il y a expression de l'événement et verbe pour l'exprimer.
- Les notions de temps, d'aspect et de modalité sont liées à l'essence même du verbe, qui ne se définit que par elles ; la fonction sujet, inséparable du verbe, est inséparable aussi de la notion de temps, d'aspect et de modalité : le verbe actualise son sujet.
- Ce que nous venons de dire à propos des relations verbe-sujet s'applique aussi à la fonction attribut, pour tout ce qui concerne le temps, le mode, l'aspect et la voix. Cela fera l'objet d'un prochain article.
- Les constatations faites s'appliquent à tous les sujets possibles, et au sujet seulement, même dans le cas du prétendu sujet apparent, dont nous parlerons prochainement.

La conception du sujet présentée dans cet article, à supposer qu'elle soit juste, est-elle transmissible à nos élèves ? Nous pensons l'avoir montré par la description des trois étapes d'approche préconisées dans cet article. Mais auprès des plus jeunes ou des moins doués ? Notons d'abord qu'il est encore moins possible de faire réellement assimiler à des élèves les définitions actuelles, leurs contradictions, leur ambiguïté. On peut tout au plus les faire apprendre, mais l'enfant n'y recourra jamais. Notons ensuite qu'on peut, à bon droit, se demander dans quelle mesure il convient d'enseigner aux jeunes élèves des notions aussi complexes que celle de verbe et celle de sujet, avant les autres. Pratiquement, si l'on estime ne pas pouvoir amener ses élèves à saisir la notion de verbe et celle de sujet dans leur réelle complexité, ni obtenir d'eux qu'ils expriment ces notions en termes clairs, on devra s'arrêter à l'une ou

l'autre des étapes préparatoires, et s'abstenir au moins d'engager les élèves sur la voie d'une pseudo-définition, sinon ce formalisme sera nuisible aux études futures ; il sera une bonne raison, pour l'enfant, de mépriser la linguistique ou la grammaire.

On cherchera plutôt des mots du langage courant qui rendent compte du phénomène, de façon incomplète sans doute, mais qu'on n'aura ensuite qu'à dépasser, non à contredire ; à approfondir et non à oublier. Par exemple, on fera constater que le verbe conjugué **date** l'événement, ce que le nom ne fait pas ; on utilisera une définition provisoire pour le sujet, mais juste, qui sera une étape : jouit de la fonction sujet l'être dont le verbe et le reste de la proposition parlent, celui qui est pris comme point de départ. « Parlent » et « point de départ » seront ensuite peu à peu explicités dans le sens souhaitable.

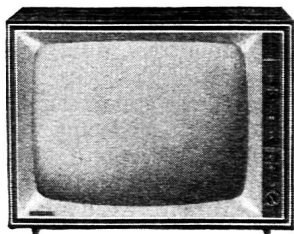
Si l'on trouve encore trop difficile d'atteindre cette étape, on ne donnera aucune explication sur cette fonction : si l'on ne peut rien enseigner de juste sur un sujet, on n'enseigne rien. Mais l'orthographe ? S'il est souhaitable de montrer aux élèves les rapports entre

la grammaire et l'orthographe, quand ils existent, il est absurde d'inventer une grammaire fautive par amour du système. On se contentera, pour obtenir une orthographe correcte, de **faire observer** aux enfants des verbes accordés, de leur **faire trouver** les désinences et de leur apprendre à se dire : de qui parle « broutent » ? — les vaches, alors je mets **nt** ; de qui parle « es parti » ? — tu, alors j'écris **es**, quitte à suggérer le plus vite possible que si un mot parle d'un autre et ne peut être utilisé sans l'autre, c'est naturel qu'il porte la marque de son coéquipier. Mais surtout qu'on ne leur dise pas de chercher qui « fait l'action », sinon nous voilà embarqués dans une suite de mésaventures dont nous, les maîtres, avons tant de peine à nous sortir.

Sans doute beaucoup d'entre vous ont-ils fait d'intéressantes recherches ; peut-être certains seraient-ils prêts à participer aux travaux d'un groupe d'étude. Peut-être en est-il d'autres qui souhaiteraient lire un article sur un sujet qui les tracasse. Nous ne pouvons faire des progrès que grâce à de nombreux contacts. Ils sont souhaités.

(A suivre)

J.P. Golay.



« Le test de Belphégor » : UN AVERTISSEMENT SERIEUX

L'enfant en proie aux images ! Voilà un sujet dont on nous rebat les oreilles à intervalles réguliers en se fondant sur de vagues impressions et sur des réactions individuelles. Or une expérience scientifique, tentée par des spécialistes de l'enfance et des médecins dans une école maternelle française, nous propose pour la première fois une étude objective du sujet : il s'agit d'une enquête réalisée après la diffusion par la télévision française, quatre samedis soirs de suite, d'un feuilleton policier intitulé « Belphégor ou Le Fantôme du Louvre ».

Les résultats de ce test nous paraissent très importants. Il ne s'agit pas, bien sûr, d'accuser la télévision de tous les maux, ni d'exiger que tous les programmes puissent être vus par de très jeunes enfants. Il est nécessaire, en revanche, d'informer les parents du danger réel qu'ils font courir à leurs enfants en les laissant trop longtemps et sans discernement devant le petit écran.

Les pédiatres sont d'ailleurs unanimes : jamais ils n'ont dû prescrire autant de calmants à des enfants aussi jeunes ; quant aux éducateurs, ils font chorus : jamais leurs élèves n'ont été aussi nerveux ; vingt écoliers d'aujourd'hui sont plus difficiles à tenir que quarante d'autrefois. On a tout d'abord mis cette explication sur le compte de la vie trépidante des villes, mais on a constaté, par la suite, que les petits provinciaux et les petits campagnards ne sont pas plus calmes que les jeunes Parisiens.

On a pensé alors à l'influence de la télévision. La directrice de l'école maternelle de Saint-Maur, Mme Allègre, le Dr Audouze et le Dr Grosset, neuro-psychiatre à l'Hôpital de Créteil, ont mené une enquête pour découvrir les causes de cette agitation enfantine, qui dure depuis environ cinq ans et qui a connu son

paroxysme, en mars dernier, lors de la diffusion de « Belphégor ou Le Fantôme du Louvre ».

Une fièvre collective

Une sorte de fièvre collective s'est emparée des enfants : de deux ans et demi à six ans, ils ne parlaient que de Belphégor et ne « jouaient » qu'à Belphégor. La conséquence sans doute directe de cet engouement fut d'ailleurs une fracture du crâne : un petit garçon de quatre ans avait en effet mimé la scène du suicide de Juliette Gréco et s'était jeté du haut d'un échafaudage.

En questionnant les enfants, Mme Allègre a découvert que, sur quarante d'entre eux, trente-six regardaient la télévision chaque soir et cela jusqu'à la fin des programmes. Ainsi est né un nouveau public de jeunes spectateurs de deux à six ans, auxquels le petit écran propose, pêle-mêle, feuilletons, films, variétés, émissions dramatiques et actualités.

La deuxième étape de cette enquête était constituée par des tests dessinés et parlés : ceux-ci ont révélé que les enfants sont impressionnés surtout par les scènes de violence, de meurtre et de torture, et cela dès l'âge de deux ans et demi...

Selon le Dr Audouze, « le nombre d'enfants perturbés paraît considérable ; en ce qui concerne ceux qui restent apparemment insensibles, l'augmentation de leur nervosité et de leur agitation durant le sommeil peut faire douter de cette insensibilité plus apparente que réelle. Comme l'a noté d'autre part dans « Le Monde » le Dr Escoffier-Lambiotte, « il est important de savoir que » la limite du réel et de l'imaginaire est si floue, avant » l'adolescence, que les images ainsi observées s'intègrent immédiatement à l'univers enfantin. »

La télévision — ou plutôt le mauvais usage qui en est fait — peut donc être très dangereuse : la violence,

les cris, la brutalité semblent être les éléments les plus traumatisants ; vient ensuite la « fiction douteuse » exploitant l'étrange et le surnaturel (les scènes d'hypnotisme de Belphégor en sont un bon exemple). Mais plus grave encore paraît être l'influence générale qu'exerce sur le comportement de l'enfant une assiduité excessive devant le petit écran. Les enfants qui veillent pour regarder le programme « jusqu'au bout » n'ont pas la ration de sommeil indispensable à leur âge ; le port des lunettes est chez eux, plus fréquent qu'autrefois ; leur vocabulaire trahit d'autre part l'intrusion de la télévision dans leur univers (ils confondent des mots aux consonances voisines, tels que « taureau » ou « Zorro », « mollusque » et « Pollux »). La télévision est enfin une importante source de complexes : les enfants dont les parents ne possèdent pas de récepteur se sentent en état d'infériorité par rapport à leurs camarades.

Des exemples troublants

Quelques-unes des remarques précises faites par les enquêteurs sont vraiment troublantes et donnent sérieusement à réfléchir :

- tous les « Belphégor » dessinés par les enfants sont des monstres ; tous sont armés d'un couteau, le plus souvent colorié en rouge. Tous les enfants ont en effet remarqué cette arme, qui n'était pourtant apparue que lors du premier épisode du feuilleton ; en revanche, leurs parents, questionnés à ce sujet, n'en avaient plus aucun souvenir ;
- selon les psychiatres, les enfants les plus impressionnés ne sont pas ceux qui ont peint Belphégor avec un grand luxe de détails et des trouvailles parfois étonnantes, mais ceux qui, au contraire, ont refusé de brosser le portrait du monstre, si grande était la peur que celui-ci leur inspirait ;
- un dessin exécuté par un garçon de six ans représente le fantôme du Louvre avec une étonnante précision et montre à quel point l'enfant a été frappé par le personnage, qu'il a représenté dans l'une de ses attitudes les plus agressives ;
- un autre garçon de cinq ans, dont les parents ne possèdent pas de récepteur, n'a pu traduire l'image de Belphégor qu'à travers les récits de ses camarades ; c'est pourquoi certains éléments d'horreur en sont absents. Inconsciemment, il a pourtant associé à son personnage la représentation d'un poste de télévision (cf. le complexe évoqué plus haut) ;
- l'influence des actualités est aussi très forte. Une fillette de cinq ans commente ainsi son dessin : « C'est un avion qui lance des bombes, la maison du docteur qui soigne les blessés, des messieurs qui montent sur des chaises pour ne pas être attrapés, un bateau qui ramène des morts et un mort couché. »

Qui est responsable ?

A l'issue de cet inventaire des « méfaits » de la télévision, on se pose naturellement la question : à qui la faute ?

A première vue, on est tenté de répondre : aux responsables des programmes. Ceux-ci croient en effet avoir accompli leur devoir lorsqu'ils ont fait annoncer,

par la voix de la commentatrice et le fameux carré blanc (signalant les émissions réservées strictement aux adultes), qu'une production comporte des scènes « audacieuses » ne pouvant pas être vues par tous les publics. Or les scènes licencieuses ainsi signalées laissent les enfants totalement indifférents, du moins jusqu'à l'âge de onze ans. En revanche, les images de guerre, de bombardements, de camps de concentration, largement diffusés par les actualités, ne font l'objet d'aucun avertissement, alors qu'elles frappent dangereusement les jeunes imaginations.

Il est évident, cependant, que la télévision ne peut être faite exclusivement pour les enfants et l'on peut seulement attendre des directeurs de programmes qu'ils veillent spécialement à la tenue des soirées du samedi ; leur rôle n'est pas en revanche, de se substituer aux parents dans leur rôle naturel d'éducateurs.

L'égoïsme des parents

Or, les parents interrogés à Saint-Maur ne semblent pas, pour la plupart, avoir conscience de leurs responsabilités. Devant l'influence si visible de la télévision sur le comportement de leurs enfants, ils devraient être les premiers inquiets et décidés à intervenir. Les résultats de l'enquête démontrent qu'il n'en est rien.

Les parents qui ont répondu à ce test appartiennent pourtant aux milieux les plus divers : médecins, ouvriers, commerçants, professeurs... : le récepteur étant placé dans la salle commune de l'appartement, ils préfèrent que leurs enfants soient sursaturés d'images plutôt que d'en être eux-mêmes privés. La plupart d'entre eux pensent même que la télévision calme les enfants qui pleurent et fait tenir tranquilles les plus turbulents. Le petit écran offre même un gros avantage aux yeux de certains parents : comme l'a déclaré un père de famille exerçant une profession libérale : « Quand ma fille regarde la télévision, je sais au moins où elle est et je suis sûr qu'elle n'est pas en train de traîner dans la rue. » Cette forme de démission de la part des parents peut même prendre des dimensions inattendues : on a en effet pu voir une mère entrer chez un marchand de meubles et lui demander « un fauteuil doux et capitonné, légèrement incliné, pour un enfant de dix-huit mois qui regarde la télévision... »

La télévision-bonne-d'enfants

Que conclure de cette enquête ? Tout d'abord que le « Test Belphégor » a permis, pour la première fois, de mettre le doigt, scientifiquement, sur les dangers de la télévision, ou plutôt sur les dangers que peut comporter la télévision : aux yeux de trop de parents, en effet, le petit écran joue le rôle d'une bonne d'enfants, qui raconte des histoires aux gosses. Encore faudrait-il, cependant, que cette « bonne » ne raconte pas aux enfants des histoires qui les empêcheront de dormir ou qui auront une influence désastreuse sur leurs jeux du lendemain. En un mot, la télévision dispense le meilleur comme le pire ; elle peut être pour les enfants une source d'enrichissement incomparable. Si l'on ne veut pas que l'Etat s'en mêle, c'est donc aux parents de choisir l'usage que leurs enfants pourront faire de ce merveilleux jouet qu'est le petit écran.

François Rochat.

DOUZIÈME PRIX LITTÉRAIRE DE L'ŒUVRE SUISSE DES LECTURES POUR LA JEUNESSE

Année 1966

Le Comité romand de l'OSL, soucieux d'obtenir des textes de valeur, organise, grâce à l'appui financier d'un mécène lausannois, un nouveau « Prix littéraire » offert à tout écrivain de langue française.

Conditions du concours

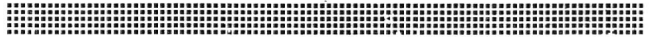
1. Les textes présentés doivent être inédits.
2. Le choix du sujet est libre : aventures, voyages, histoire, fantaisie. Néanmoins chaque récit visera à laisser à l'enfant un souvenir bienfaisant et lumineux. Aucune allusion à des pratiques ténébreuses, spiritiques et autres ne sera acceptée, même dans les contes de fée.
Les valeurs éducatives et littéraires entrent en ligne de compte dans les appréciations du jury.
3. Les manuscrits auront de 800 à 900 lignes dactylographiées, format commercial (200 à 300 lignes pour manuscrits à l'intention des tout petits).
4. Les envois seront anonymes, accompagnés d'une devise reproduite sur une enveloppe fermée contenant le nom et l'adresse de l'auteur.
5. Les textes seront adressés en trois exemplaires à F. Rostan, chemin de Bellevue 30, Lausanne (Suisse) avant le 31 juillet 1966.
6. Le jury, présidé par M. Maurice Zermatten, homme de lettres, jugera sans appel.
7. Il sera décerné trois prix aux auteurs des meilleurs textes **jugés dignes d'être publiés**, soit :
 - a) un premier prix de 700 francs
 - b) un deuxième prix de 600 francs
 - c) un troisième prix de 500 francs

8. Les manuscrits primés deviennent propriété exclusive de l'OSL et seront publiés en édition illustrée par les soins du secrétariat central.
9. Les textes non retenus seront retournés à leur auteur.
10. Les écrivains participant à ce concours littéraire s'engagent à accepter les conditions ci-dessus.

Lausanne, le 1er janvier 1966

Le président du Comité romand de l'OSL
F. Rostan

30, chemin de Bellevue, Lausanne.



FANTAISIE D'HIVER

*Le nez rouge, la face blême,
Sur un pupitre de glaçons,
L'hiver exécute son thème
Dans le quatuor des saisons.*

*Il chante d'une voix peu sûre
Des airs vieillots et chevrotants ;
Son pied glacé bat la mesure
Et la semelle en même temps...*

*Les vases ont des fleurs de givre,
Sous la charmille aux blancs réseaux ;
Et sur la neige on voit se suivre
Les pas étoilés des oiseaux.*

Théophile Gautier.

Musique

Lithographie originale de Max Hunziker (voir page de couverture).

La Commission artistique du Schweizerische Lehrerverein est heureuse de vous offrir en ce début d'année une œuvre nouvelle de Max Hunziker. Thème : deux êtres reçoivent ensemble, à travers une mélodie, le choc de l'œuvre d'art. Leur attitude à la fois res-

cueillie et tendue traduit la joie intime que ressent l'artiste en plein effort créateur.

Conditions d'achat : l'œuvre peut être obtenue à des conditions prioritaires en utilisant le bulletin de commande ci-dessous jusqu'au 31 janvier 1966, en mentionnant le nom du bâtiment scolaire où elle sera exposée.

Dès le 1er février, elle sera mise en vente au prix normal. Adresser commandes écrites au secrétariat du SLV, Ringstrasse 54, 8057 Zurich.

Les autorités scolaires et les membres du corps enseignant peuvent souscrire un abonnement qui donne droit de recevoir trois à cinq œuvres analogues par année. Même adresse que ci-dessus.

à découper

Adresse : Secrétariat du « Schweizerischer Lehrerverein », Ringstr. 54, Postfach 8057, Zurich.

Commande

Le/la soussigné/e commande la lithographie de Max Hunziker, artiste peintre à Zurich.

Musique

Nom du collègue où l'œuvre sera exposée : _____

Localité : _____

Nom : _____

Profession : _____

Adresse : _____

Prix pour les membres de la SPR : Fr. 50.— ; pour les non-membres : Fr. 55.—, plus Fr. 1.— pour frais d'expédition.

Canton : _____

Membre de la SPR : oui/non _____

Prénom : _____

Lieu et date : _____

Signature : _____

Etudes classiques scientifiques et commerciales

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums
Diplôme de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

La bonne adresse
pour vos meubles



Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois

Papeterie St-Laurent *Charles Krieg*

Tél. 23 55 77

Rue Haldimand 5 LAUSANNE
Rue Saint-Laurent 23

Satisfait au mieux :

Instituteurs — Etudiants — Ecoliers



SIEMENS

Appareil d'alimentation universel

La maison Siemens vous offre sa grande expérience dans la fabrication d'appareils d'alimentation universels modernes, avec transformateurs réglables et redresseurs au sélénium. Ils conviennent particulièrement bien à l'enseignement pratique en physique et en chimie.

Notre type normalisé est approuvé par l'ASE et recommandé par la Commission d'appareils de l'Association suisse du corps enseignant pour les écoles primaires, secondaires et supérieures.

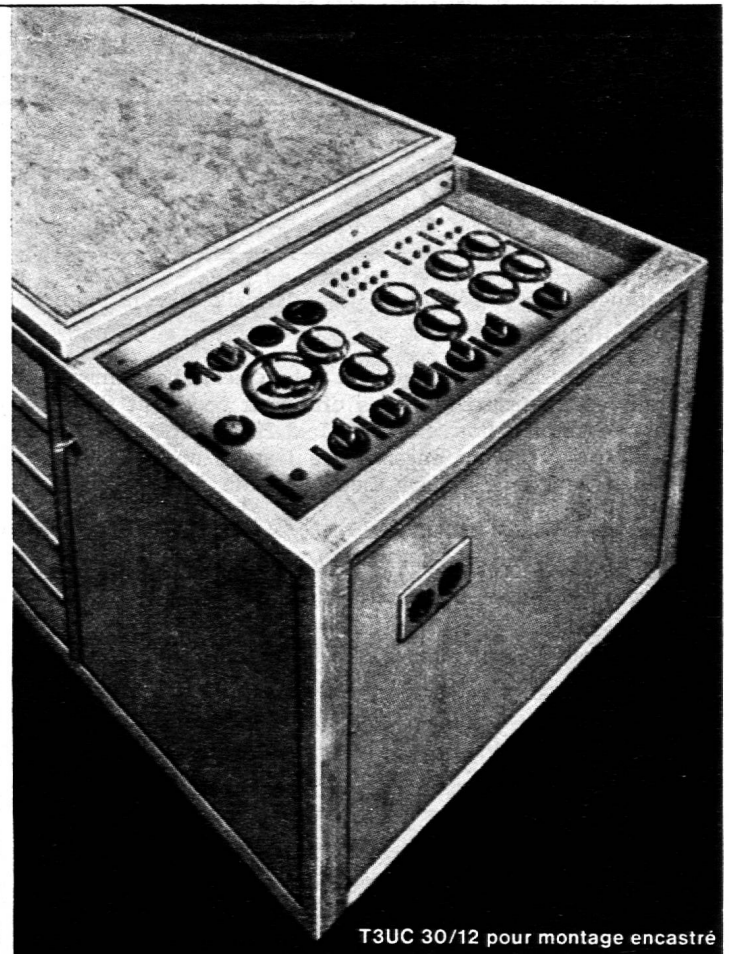
Des appareils en exécution transportable, mobile ou fixe sont livrables immédiatement du stock.

Sur demande, nous vous établirons volontiers une offre accompagnée d'une liste de références et de prospectus.

Nos spécialistes restent toujours à votre disposition.

S. A. DES PRODUITS
ELECTROTECHNIQUES SIEMENS
Lausanne, chemin de Mornex 1
Tél. 021 22 06 75

53



T3UC 30/12 pour montage encastré

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERN E

J.A.
Montreux 1